

ACTUALITÉS SOCIALES Du 02 avril au 05 avril 2024

CONDITIONS DE TRAVAIL (DURÉE, RUPTURE, CDD...)

<p>LS 02/04 A retenir</p>	<p>La répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail est à nouveau modifiée. Un arrêté du 25 mars 2024 rétablit 29 unités de contrôle en Auvergne-Rhône-Alpes, alors que l'arrêté du 19 mars n'en mentionnait que 28. Les modifications issues de ces deux arrêtés entrent en vigueur dans chaque région à compter de la publication au recueil des actes administratifs d'un arrêté du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et, au plus tard, le 1er avril 2024</p>
--	--

<p>LS 02-04 Page 7</p>	<p>Intéressement : un outil d'aide à la rédaction et à la conclusion d'accords mis en ligne <i>information URSSAF du 26 mars 2024</i> L'Urssaf, les ministères du Travail et de l'Économie mettent à la disposition des employeurs un outil d'aide à la rédaction et à la conclusion d'accords d'intéressement : mon-interessement.urssaf.fr</p>
---	--

<p>LS 02-04 Page 5</p>	<p>Catherine Vautrin a installé le Haut conseil des rémunérations le 29 mars 2024 La ministre du Travail a installé le nouveau Haut conseil des rémunérations, de l'emploi et de la productivité (HCREP) qui a pour mission de réaliser des bilans et poser des diagnostics ainsi que de formuler des orientations sur l'évolution des salaires réels et les négociations salariales, les classifications, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, les prélèvements assis sur le travail, les dispositifs d'épargne salariale ainsi que la prime de partage de la valeur, les effets du temps partiel et le recours aux contrats courts sur les rémunérations et enfin les liens entre les rémunérations, l'emploi, la productivité et la compétitivité</p>
---	--

EMPLOI / ÉCONOMIE

<p>LS 03-04 Page 1</p>	<p>Plus de la moitié des cadres en RH déclarent vouloir quitter leur emploi 56 % des cadres en ressources humaines déclarent souhaiter changer d'emploi d'ici les 12 prochains mois, soit 10 points de plus que l'an dernier, indique le cabinet Robert Walters par communiqué le 21 mars</p>
---	--

FORMATION

PROTECTION SOCIALE

<p>LS 02/04 Page 1</p>	<p>Le BOSS est devenu en trois ans un « outil incontournable » pour les cotisants, selon la DSS Les retours que font les utilisateurs sont très positifs. Les compléments régulièrement apportés aux rubriques, qui contribuent à renforcer l'exhaustivité des contenus, sont très attendus. Les cotisants se sont bien approprié cet outil, comme en témoignent les statistiques enregistrées. Ainsi, en 2023, le BOSS a enregistré 1,5 million de visites, soit une augmentation de plus de 15 % en un an.</p>
---	---

<p>LS 03/04 Page 2-3</p>	<p>Les prestations familiales sont revalorisées de 4,6 % au 1er avril 2024 À partir du 1er avril 2024, les prestations familiales, telles que les allocations familiales, sont augmentées de 4,6 %. Ces allocations sont versées par les caisses d'allocations familiales. Cette augmentation est basée sur une nouvelle base mensuelle de calcul des allocations familiales, qui est maintenant de 466,44 €. Les montants des prestations familiales sont ajustés en conséquence, et cela s'applique aussi bien en métropole qu'en outre-mer.</p>
---	---

<p>LS 04/04 Page 1</p>	<p>L'assurance maladie a détectés et stoppés plus de 450 millions d'euros de fraudes en 2023. <i>Lutte contre les fraudes à l'Assurance maladie : bilan de l'année 2023, 28 mars 2024</i> Près de 466 millions d'euros de fraudes ont été détectés et stoppés par l'Assurance maladie en 2023, un montant record qui dépasse largement l'objectif initial fixé à 380 millions d'euros. C'est ce que révèle le bilan annuel sur la lutte contre les fraudes à l'assurance maladie, publié le 28 mars, par la Cnam. 27 000 dossiers sont à l'origine du préjudice enregistré l'an dernier, dont 7 000 dossiers d'offres de soins et de services dont le préjudice moyen est de 47 000 €.</p>
---	---

<p>LS 05/04 Page 4</p>	<p>Retraite anticipée pour carrière longue : 32 % des personnes éligibles n'y recourent pas Si la retraite anticipée pour carrière longue représente la majeure partie des départs avant l'âge légal, elle fait l'objet d'un important nonrecours (32 %). C'est ce qui ressort d'une étude de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) examinée par le Conseil d'orientation des retraites (COR), lors de sa séance plénière du 14 mars 2024 consacrée aux départs anticipés à la retraite. L'étude compare également le profil des bénéficiaires avec les objectifs attribués au dispositif.</p>
---	---

RELATIONS SOCIALES (DROIT SYNDICAL ; IRP ; CONVENTIONS ET ACCORDS)

LS 03/04 Page 4	<p>La Cour d'appel de Paris précise le rôle de la consultation du CSE dans le déploiement de la nouvelle classification des emplois prévue par la convention collective nationale (CCN) de la métallurgie. <i>Cour d'appel de Paris, Pôle 6, Chambre 2, Arrêt du 7 mars 2024, Répertoire général n° 23/18185</i></p> <p>Dans le cadre de la nouvelle convention collective nationale (CCN) de la métallurgie, entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Les juges de La Cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 7 mars ont considéré que l'employeur n'était pas tenu de consulter le CSE à chaque étape du déploiement effectif du nouveau dispositif, la consultation s'imposant uniquement sur les modalités envisagées pour la mise en œuvre de la nouvelle classification.</p>
RÉFORMES EN COURS	
LS 02/04 Page 3	<p>L'Assemblée nationale adopte une proposition de loi contre la discrimination capillaire <i>Proposition de loi visant à reconnaître et à sanctionner la discrimination capillaire, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 28 mars 2024</i></p> <p>C'est le sens d'une proposition de loi adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, le 28 mars 2024. Le critère de l'apparence physique, déjà présent dans les dispositions légales réprimant la discrimination, serait ainsi complété afin d'englober explicitement la discrimination capillaire. Le texte, largement adopté, sans opposition du gouvernement, doit désormais être examiné par le Sénat.</p>
LS 05/04 Page 3	<p>Projet de loi de simplification : la réforme du bulletin de paie se précise <i>Projet de loi Simplification, article 7 soumis à la CNNCEFP, 2 avr. 2024</i></p> <p>Sur le bulletin de paie, seuls les principaux agrégats composant la rémunération seraient désormais restitués sans le détail des calculs des prélèvements sociaux réalisés. C'est ce qui ressort de l'avant-projet de loi de simplification et de sa note de présentation soumis le 2 avril aux partenaires sociaux. Afin que le salarié puisse vérifier à tout moment le montant de sa rémunération nette, une mise à disposition systématique par l'employeur des informations nécessaires à la reconstitution des montants figurant sur son bulletin serait cependant prévue. L'entrée en vigueur de la réforme est prévue pour 2027.</p>
SANTÉ AU TRAVAIL	
LS 04/04 Page 1	<p>La RATP conclut un accord « ambitieux » en matière de qualité de vie au travail <i>Protocole d'accord qualité de vie et des conditions de travail au sein de la RATP, 21 févr. 2024</i></p> <p>le groupe RATP (65 000 collaborateurs) a conclu, le 21 février 2024, un premier accord de qualité de vie et des conditions de travail des salariés. Parmi ses axes, une meilleure conciliation des temps de vie, avec notamment l'engagement d'expérimenter la semaine de quatre jours. Améliorer l'environnement physique du travail, Garantir la qualité des relations de travail, Renforcer la prévention des risques professionnels</p>
LS 0 2-04 P. 8	<p>Amiante : une papeterie condamnée aux prud'hommes pour préjudice d'anxiété <i>CPH Rouen 27 mars 2024</i></p> <p>L'entreprise DS Smith Paper Rouen, dont une papeterie est installée à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), a été condamnée le 28 mars à indemniser 131 salariés pour préjudice d'anxiété lié à l'amiante par le Conseil de prud'hommes de Rouen</p>